

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE
d'un projet de construction d'un établissement recevant du public

Construction de la nouvelle gare de télécabine « Ascenseur valléen » - Gare G2/G3
74170 SAINT GERVAIS LES BAINS
GARE G2-G3. PC 40. PIECE N° 3.

soumis :

- aux dispositions générales des articles R 123-1 R 123-55 du code de la construction et de l'habitation;
- au règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié.
- aux arrêtés complémentaires fixant les dispositions particulières à chaque type d'établissement.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX.

Nature de l'établissement : **Gare de télécabine – Gare intermédiaire G2/G3**
Chemin de Font froide
74170 SAINT GERVAIS LES BAINS

Type d'activité(s) exercé(es) dans l'établissement : **Gare télécabine (type GA)**

Maître d'ouvrage :
STBMA – remontées mécaniques
4383 route du Bettex
74170 SAINT GERVAIS LES BAINS

Architecte :
DCSA
43, boulevard des Alpes
38240 MEYLAN

Présentation sommaire du projet de construction :

- ▶ Il s'agit de la construction d'une gare intermédiaire de télécabine.
- ▶ Les zones accessibles au public sont : le hall d'attente, l'accès aux quais, les rampes, l'accueil ESF, le hall d'accès, la consigne et les sanitaires.
- ▶ Les autres locaux de l'établissement sont des locaux inaccessibles au public (administratif et technique).
- ▶ La gare aval comporte 2 niveaux.

NOTA :

Le projet consiste en la construction d'un nouvel ensemble de remontée de télécabine avec une nouvelle gare aval G1, une nouvelle gare intermédiaire G2/G3 et une nouvelle gare amont G4.
La présente notice ne concerne que la gare intermédiaire G2/G3.

Proposition de classement :

Etablissement de type GA
Catégorie 3.

Voir détail ci-après

Effectifs susceptibles d'être admis dans l'établissement (effectifs maxima prévisionnels basés sur les surfaces de planchers totales) :

	SURFACE (m2)	TYPE	PUBLIC	PERSONNEL	TOTAL
NIVEAU HAUT : Quai embarquement descente + attente (GA2 §2.2.1.2) : zone où le public « stationne et transite »	53+76=129	GA2 §2.2.1.2 (1pers/2m2) Effectif quai de débarquement non comptabilisé (« transite »)	65	2	67
NIVEAU HAUT : Quai embarquement montée + attente (GA2 §2.2.1.2) : zone où le public « stationne et transite »	49+67=116	GA2 §2.2.1.2 (1pers/2m2) Effectif quai de débarquement non comptabilisé (« transite »)	59	2	61
NIVEAU HAUT : Hall d'échange (GA2 §2.2.1.2) : zone où le public « stationne et transite »	328	GA2 §2.2.1.2 (1pers/2m2)	164	/	164
NIVEAU BAS : Zone caisse et accès ascenseur (GA2 §2.2.1.1) : zone où le public « stationne »	54	GA2 §2.2.1.1 (1pers/m2)	54	7	61 (*)
NIVEAU BAS : Consigne à skis (analogie GA2 §2.2.1.2)	80	GA2 §2.2.1.2 (1pers/2m2)	40	/	40
TOTAL	/	/	382	11	393

(*) Nota : effectif des sanitaires non cumulable.

Proposition de classement :

**Etablissement de type GA
 Catégorie 3.**

ESPACES D'ATTENTE SECURISES (GN8)

Sans objet en type GA.

Présence de deux grandes terrasses de plain-pied, situées de part et d'autre des gares. Une est accessible depuis le domaine public de plain-pied. L'autre disposant d'un escalier, d'une rampe et de l'ascenseur vertical. Cette rampe à 11% permet également à une personne en fauteuil de redescendre au niveau du sol.

Particularité : en exploitation, il y a une présence importante de personnel. Présence d'une caserne de pompiers récente de l'autre côté de la route départementale.

CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (GA14).

- **Plancher bas du dernier niveau accessible au public :**
 - Inférieur à 8m par rapport au niveau d'accès.
- **Façades accessibles par voies-engins :**
 - Exigence GA14 : 1 voie utilisable en permanence par les véhicules des services publics de secours et de lutte contre l'incendie.
 - Prévu : accès viaduc de Saint Gervais et chemin de Font Froide.

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (GA17).

Bâtiments en vis-à-vis :

- Sans objet (pas de tiers à moins de 8m).

Bâtiment contigu et superposé :

- Sans objet.

RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES (GA16).

- Etablissement en R+2 (niveaux décalés)

- Résistances au feu, selon GA16 §16.2.1.1 : Articles CO12 à CO14 à respecter

- Ossature intérieure en béton armé SF1/2H.
- Pour la toiture et le reste de l'ossature : béton armé ou ossature métallique.

COUVERTURE – FAÇADES (GA20 & GA21).

- **Couverture (GA20) :**

- Toiture bac acier ou zinc à joints debout avec étanchéité élastomère (climat de montagne)

- **Façades (GA21) :**

- Façades vitrées sur ossature métallique.
- Murs béton avec enduits.
- Pas de notion de C+D.

DISTRIBUTION INTÉRIEURE (GA18 & GA19).

- Isolément entre locaux accessibles au public et locaux non accessibles, selon GA18 §18.2.1.2 :

- Les locaux non accessibles au public sont prévus isolés des locaux accessibles par des parois au moins CF2H (génie civil béton) avec portes C/F ou PF1H (REI60/EI60) avec ferme-porte.
- Concerne :
 - niveau bas : volume espace de vie caisses, vestiaires, local info, bureau, réfectoire personnel, garages et ateliers.
 - niveau haut : Locaux commandes.

- Locaux à risques particuliers

- Locaux à risques moyens : GA19 et CO28 : Parois et planchers hauts CF2H (béton armé), portes CF1H avec ferme-porte :
 - niveau bas : stockage, rangement, atelier
- Locaux à risques importants : GA19 et CO28 : Parois et planchers hauts CF2H (béton armé), sas et portes CF1H avec ferme-porte :
 - niveau haut : local transformateur

DEGAGEMENTS (GA23 À GA26 ET GA36).

- Calcul des dégagements généraux :

	EFFECTIF TOTAL	DEGAGEMENTS NECESSAIRES	DEGAGEMENTS PREVUS	OBSERVATIONS
Niveau haut	288 personnes maxi	2S / 4UP	3S de 2UP espacées de plus de 5m	A noter : 1 dégagement accessoire de 3 x 2UP sur terrasse
Niveau bas	94 personnes maxi	2S / 3UP	Hall caisses 54 pers.: 2S de 3UP Consignes 40 pers.: 2S de 3UP	
Total	382 personnes maxi	2S / 6UP	Niveau bas : 2S 4UP Niveau haut : 1 rampe 2UP	Le niveau haut évacue depuis la terrasse d'accès par 1 escalier de 3UP et par une rampe de largeur 5UP

- Nota :

- Les volets roulants sur les façades d'accès sont maintenus ouverts pendant les heures d'ouverture au public.

- Escaliers :

- Sans objet : pas d'escalier intérieur

- Ascenseur, escaliers mécaniques, trottoirs roulants :

- Ascenseur accessible au public.

- Signalétique :

- La signalétique d'évacuation est prévue.

- Dispositifs de contrôle :

- Les dispositifs de contrôle de passage sont prévus avec une largeur de 55cm
- Une des lignes de contrôle a une largeur de 1,05m avec dispositif déverrouillable par l'exploitant pour le passage des services de secours.

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS (GA27).

- Revêtements muraux : Béton brut ou revêtements M1, faïence murale, plaques de plâtre /Fermacell/ Placoflam 13/15 mm...
- Revêtements de sol : Béton brut, caillebotis et tapis de type « UBO » M3/ dalle IDM/IDS clip 18 Bfl-s1, carrelage de sol, moquette type Flotex (Bfl-s1, ex M1).
- Plafond et plafonds suspendus : M1
- Agencement principal et aménagements mobiliers : Sans objet dans le cadre des travaux.

DESENFUMAGE (GA28 & GA29).

- Désenfumage des locaux :

- Désenfumage de la zone hall d'échanges et zones d'attentes (volume de surface supérieure à 300m²). Désenfumage avec commandes manuelles disposées près d'une entrée pour manœuvre par les services de secours.
- - Désenfumage des escaliers : Sans objet.
- - Désenfumage des garages à cabines : suivant code du travail.

CHAUFFAGE - VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR (GA30 & GA31).

- Chauffage :

- Non défini à ce stade d'avancement du projet.

- Ventilation mécanique :
 - Non défini à ce stade d'avancement du projet.
- Installation gaz :
 - Non défini à ce stade d'avancement du projet.

GRANDE CUISINE (GA37).

Sans objet

INSTALLATIONS ELECTRIQUES (GA32 À GA34).

- Installations électriques selon GA32 et les articles EL (à l'exception des articles EL4§ 2,3 et 6, EL11§ 1, EL12, EL16§ 4 et EL18§2).
- Installations électriques des locaux à risques particuliers définis à GA19 selon NFC15100 dans les locaux présentant des risques d'incendie (influence externe BE2).
- installations électriques des parties souterraines GA34 : Sans objet

ECLAIRAGE DE SECURITE (GA35).

- Eclairage normal selon GA35 §1 et §2, articles EC1 à EC5, EC6§3 et 5.
- Eclairage de sécurité selon GA35§3, articles EC7 à EC13, EC14§1 et §3, ainsi que EC15.

MOYENS DE SECOURS (GA38 À GA44).

Présence d'une caserne du SDIS de l'autre coté de la route départementale.

- Extincteurs :
 - Un extincteur à eau pulvérisée 6 litres pour 200 m², avec distance maximale à parcourir de 15m.
 - Extincteurs appropriés aux risques particuliers.
- Poteaux d'incendie :
 - Configuration existante inchangée.
- Surveillance :
 - Surveillance assurée par le personnel désigné par le chef d'établissement.
- Système de Sécurité Incendie : Alarme de type 2b selon GA44.3.5.3
 - Déclencheurs manuels au droit de chaque sortie sur l'extérieur.
 - Fonctionnement sans temporisation.
 - Equipement centralisé dans le « local de commande » : parois CF1H, cloisons vitrées PF1H et portes PF1/2H, suivant l'article A3-7.7.2 du RM2 de Mai 2016.
- Alerte :
 - Ligne téléphonique : téléphone urbain et interne STBMA + téléphone portable du personnel.

AUTRES REMARQUES

- Cette notice est élaborée avec l'assistance technique du bureau de contrôle technique APAVE.

Fait à : SAINT GERVAIS

Le :

Maître d'ouvrage.
STBMA

Architecte mandataire.
DCSA

